

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DJS 161 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Rugby au titre de l'organisation des HSBC Paris Sevens 2019.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Rugby ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission.

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à la Fédération Française de Rugby (186316/2019-08482), 3-5, rue Jean de Montaigne à Marcoussis (91460), au titre de l'organisation des HSBC Paris Sevens 2019 qui se sont déroulés les 1^{er} et 2 juin 2019 au stade Jean Bouin (16^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 933, fonction 3, rubrique 326, destination 3260005, nature 933-7481 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO